

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 230-24 C

Objet : *RS - Attribution d'une subvention à l'association Le Tremplin pour l'aménagement en matériaux de réemploi du tiers lieu Le Percolateur*

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Laysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 230-24 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association Le Tremplin pour l'aménagement en matériaux de réemploi du tiers lieu Le Percolateur**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que le nouveau Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Grand Chambéry est en cours d'élaboration. A ce titre, les actions en faveur de l'économie circulaire, et privilégiant le prêt et le réemploi, sont fortement attendues et bénéficient d'un budget dédié afin de satisfaire des demandes de subvention d'aide au fonctionnement.

L'association Le Tremplin a pour objet la création d'un lieu de vie qui propose des ressources et un espace dédié aux citoyens et acteurs associatifs ou professionnels pour qu'ils engagent une transition écologique collective et individuelle dans un climat solidaire et convivial.

La présente demande de subvention concerne la réhabilitation, l'aménagement et la mise en conformité d'un bâtiment (friche industrielle) de 1 000 m², lieu d'accueil du projet de tiers lieu, Le Percolateur, sur la commune de Barberaz.

A travers ce lieu, le Tremplin souhaite mettre à disposition de tous des ressources et un espace dédié au service de la transition écologique et sociale. Les thèmes de l'artisanat, de la réparation, du recyclage et du réemploi sont au cœur du projet.

L'ouverture de ce lieu vise à développer les connexions entre les citoyens et les acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises, artisans...). L'ambition est de démocratiser les bonnes pratiques et d'encourager le faire soi-même au travers de :

- la promotion des métiers manuels et le soutien des professionnels (mise en réseau, rupture de l'isolement, visibilité, mutualisation d'espaces et d'outils),
- la découverte et l'initiation à la pratique du faire soi-même,
- l'encouragement des initiatives et l'émulation de projets collaboratifs.

Afin de faciliter l'installation de cette activité au cœur de Grand Chambéry, il est proposé au titre du budget 2024 d'allouer une subvention maximale de 4 000 € à l'association.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la commission des déchets du 27 novembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une subvention maximale de 4 000 € à l'association Le Tremplin,

Article 2 : de préciser que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancement versés supérieurs aux montants attendus,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette subvention.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **230-24 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à l'association Le Tremplin pour l'aménagement en matériaux de réemploi du tiers lieu Le Percolateur

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
2 - Aux associations

Date de l'acte : 19 décembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20241219-lmc1H32746H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32746H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 20 décembre 2024